



F É D É R A T I O N  
WALLONIE-BRUXELLES

## Commission d'aide à la bande dessinée

### Bilan 2011

Fédération Wallonie-Bruxelles  
Service général des lettres et du livre  
boulevard Léopold II 44 – 1080 Bruxelles  
[www.lettresetlivre.cfwb.be](http://www.lettresetlivre.cfwb.be)  
[www.bandedessinee.cfwb.be](http://www.bandedessinee.cfwb.be)  
[www.culture.be](http://www.culture.be)

## BILAN PUBLIC DE LA COMMISSION D'AIDE A LA BANDE DESSINEE

Année 2011

### 1. Présentation

La Commission d'aide à la bande dessinée est une instance d'avis du secteur culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, fondée en 2007.

La Commission a pour mission de rendre des avis sur la politique générale de soutien des pouvoirs publics concernant la bande dessinée et plus particulièrement sur des projets, dans l'ordre des priorités suivantes :

- ° l'octroi de bourses à des jeunes auteurs francophones, dessinateurs ou scénaristes ;
- ° l'aide à l'édition d'ouvrages de bande dessinée de création ;
- ° l'aide à la traduction d'œuvres significatives et importantes de la création belge francophone en bande dessinée;
- ° l'aide à la réédition d'œuvres patrimoniales de la bande dessinée ;
- ° le soutien à la mise sur pied ou à la réalisation d'un ou de plusieurs festivals par an consacrés à la mise en valeur de la recherche ou de la création en bande dessinée.

La Commission peut également proposer un soutien ponctuel ciblé et non renouvelable à une manifestation promotionnelle de la BD " grand public " .

## 2. Composition

La Commission se compose de onze membres effectifs avec voix délibérative, relevant de cinq catégories.

1° professionnels exerçant en tout ou en partie l'activité d'auteur de bandes dessinées:

**François SCHUITEN** est une des personnalités à l'origine des initiatives de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de soutien à la bande dessinée de création, ce secteur "hautement créatif mais non commercial". Il assure la présidence de la Commission.

**Dominique GOBLET** est auteure de bande dessinée de création. Elle travaille généralement pour l'Association et FREMOK. Elle se consacre pour moitié à un travail plastique destiné à être exposé. Elle assure la vice-présidence de la Commission.

2° professionnel du secteur de la bande dessinée dont l'activité consiste en tout ou en partie en la critique de bandes dessinées:

**Thierry BELLEFROID** ; auteur de plusieurs essais sur la bande dessinée. Il tient une chronique régulière à la radio et anime une émission littéraire à la télévision (RTBF).

3° experts justifiant d'une compétence ou d'une expérience en bande dessinée:

**Jean-Marie DERSCHEID** est passionné de recherches graphiques et narratives. Il est régulièrement partie prenante dans l'organisation d'événements d'envergure en relation avec la bande dessinée, l'illustration jeunesse ou le film d'animation.

**Denis LARUE** est auteur et professeur à l'atelier de bande dessinée de l'Institut Saint-Luc de Bruxelles

**Frédéric PAQUES** est Docteur en histoire de l'art et archéologie spécialisé en bande dessinée. Il enseigne à l'Université de Liège.

4° représentant d'organisation représentative d'utilisateurs agréée:

**Tanguy ROOSEN** est responsable des affaires juridiques de la SACD-SACM.

5° représentants de tendances idéologiques et philosophiques :

**Michel COHEN (CDH)** est Conseiller communal à Uccle, administrateur du Centre culturel d'Uccle depuis 1994. Il siège également à la Commission du théâtre pour l'enfance et la jeunesse.

**Philippe DE PIERPONT (ECOLO)** est scénariste en bande dessinée. Il a présenté sa démission fin 2011, son suppléant étant M. Bernard FINCOEUR .

**Jean-Luc MANISE (PS)**, Directeur du secteur culture et éducation permanente du CESEP, a présenté sa démission en 2011. Il a été remplacé par :

**M. Fabrice PREYAT (PS)**, Chercheur qualifié à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université libre de Bruxelles.

**Roland ROSOUX (MR)** est Conseiller-Expert auprès du ministre fédéral des finances. Il est "un amateur critique et passionné de bande dessinée, défenseur des artistes en général, et des auteurs en particulier"

-----

#### **Membres suppléants :**

au titre de professionnel exerçant en tout ou en partie l'activité d'auteur de bandes dessinées : **Eric LAMBE** ; au titre de représentant d'organisation représentative d'utilisateurs agréée : **Simon CASTERMAN** ; au titre de représentant de tendances idéologiques et philosophiques : **Corentin DE SALLE (MR)**.

-----

**Secrétaire : Bruno MERCKX** Attaché au Service général des Lettres et du Livre  
**Représentante de l'Administration générale de la Culture : Martine GARSOU**, Directrice générale adjointe du Service général des Lettres et du Livre.  
**Représentant de l'Inspection générale de la Culture : Georges PETERS.**

### **3. Budget, types de bourses, nombre de dossiers**

Le budget du Service général des Lettres et du Livre pour l'aide au secteur de la bande dessinée de création était de 141.000€ en 2011, soit une augmentation de 9000 € par rapport à 2010 ; elle était destinée à la revalorisation du montant des bourses d'aide au projet (2.500€ > 3.500€) et d'aide à la création (7.500€ >9.000€).

Les bourses et aides sont attribuées par la Ministre de la Culture après avis de la Commission. Les montants des bourses sont identiques à ceux attribués dans le domaine de la Littérature générale et de la Littérature de Jeunesse.

Bourse de découverte (3.500€). Elle est destinée à encourager de nouveaux talents. Cette bourse ne peut être obtenue qu'une seule fois pour un même domaine de création.

Bourse d'aide au développement de projets (3.500€). Cette bourse est destinée aux auteurs ayant été publiés au moins une fois par un éditeur professionnel. Elle est destinée à supporter les frais entraînés par le projet : documentation, recherches, déplacements etc.

Bourse de création (9.000€). Cette bourse est destinée à des talents confirmés ayant été publiés par un éditeur professionnel. Elle leur permet de dégager le temps nécessaire à l'accomplissement de leur projet. L'auteur ne peut avoir bénéficié d'une bourse de création au cours des deux années précédant la demande. Montant : 9.000€

Bourse de résidence d'auteur (1.500€). Cette bourse permet à des auteurs de séjourner dans un lieu de résidence et de bénéficier d'une participation aux frais de séjour. Il n'y a pas eu de candidature en 2011.

Bourse de congé sabbatique (25.000€). Cette bourse est destinée à un auteur qui dispose déjà d'une œuvre, dont la notoriété est reconnue, et qui propose un projet éditorial personnel d'envergure. La bourse lui permet de s'y consacrer entièrement, pour une période de plusieurs mois. La bourse ne peut être obtenue qu'une seule fois dans une carrière. La Commission délibère sur les candidatures une fois l'an, l'échéance d'introduction des dossiers est fixée au **10 septembre**.

---

En ce qui concerne les projets éditoriaux et aux manifestations, les axes retenus sont de proposer le soutien à des projets ambitieux ou à des expositions et initiatives originales et exigeantes.

#### Quelques chiffres :

41 dossiers ont été soumis à l'avis de la Commission en 2011 : 21 candidatures d'auteurs, 16 demandes d'aide à l'édition, 4 demandes de manifestations. 26 propositions ont été retenues en vue de l'octroi d'un soutien financier en 2011.

11 bourses d'auteurs, pour un montant de 76.500€

1 bourse de congé sabbatique : 25.000€ (1 candidature acceptée)

5 bourses de découverte : 17.500€ (8 candidatures)

2 bourses d'aide au projet : 7.000€ (5 candidatures)

3 bourses d'aide à la création : 27.000€ (7 candidatures)

13 dossiers d'éditeurs, pour un montant de 37.500€

2 dossiers d'organisateur de manifestations, pour un montant de 3.500€

## Commentaires :

En matière de soutiens à la création, un dossier sur deux est accepté; la Commission est plus encline à accepter des dossiers « bourses de découverte », ce qui permet à de nouveaux auteurs de faire leurs preuves. Favoriser les jeunes auteurs est en effet une de ses missions premières. Le soutien aux auteurs compte pour les deux tiers des aides financières.

En ce qui concerne les aides à l'édition, les refus sont peu nombreux : les demandes sont issues d'opérateurs en BD de création qui sont habitués au système mis en place et à ses orientations qualitatives : ces éditeurs sélectionnent donc davantage en amont les dossiers qu'ils proposent.

Tous les dossiers ont été transmis à Madame la Ministre de la Culture. Madame la Ministre a décidé d'accorder une subvention à ceux qui avaient reçu un avis favorable de la Commission.

*En pratique, les candidats déposent 3 exemplaires de leur dossier sur support papier ainsi qu'une copie numérique : fichier pdf ou lien vers un site ou un blog. Les auteurs organisent leur dossier librement ; la qualité de présentation est prise en compte dans l'appréciation des projets.*

## **4. Réunions, bilan public**

La Commission tient quatre réunions annuelles. Les dates des réunions sont fixées en fonction du nombre de dossiers introduits durant quatre périodes, dont les échéances sont les 30 janvier, 30 avril, 30 juillet, et 10 septembre (30 septembre en 2011).

Les réunions de la Commission ont eu lieu les 23 février, 25 mai, 22 septembre et 20 octobre 2011.

**Le bilan public** s'est déroulé au Musée des Beaux-Arts de Liège le 22 septembre. Il a permis de présenter l'état des politiques de soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de faire découvrir les livres édités ayant été soutenus. Le bilan a aussi été une opportunité pour aborder le thème des archives en bande dessinée. Il a notamment permis de faire découvrir le **fonds de planches originales en bande dessinée de la Ville de Liège**, dont une sélection avait été mise en évidence dans le Musée à cette occasion. De grands noms de la bande dessinée contemporaine y sont représentés.

La séance a été suivie d'une rencontre littéraire avec **Etienne Schröder** lauréat de la bourse de congé sabbatique 2010-11.

Durant ses réunions, la Commission a abordé la thématique de la BD de création en bibliothèques, en souhaitant qu'elle y soit davantage présente. Elle a été informée des initiatives du Service général des Lettres et du Livre, en particulier la réalisation d'un dossier spécial de la revue des bibliothèques « Lectures » et la publication du répertoire des auteurs de bande dessinée, tous deux publiés au printemps 2012.

---

## 5. Considérations de la Commission sur les projets

### Le soutien aux auteurs

La Commission concentre ses efforts sur le soutien à la bande dessinée dite « de création » ; une bande dessinée que l'on peut caractériser par le souci d'originalité et de recherche graphique, par l'intégrité du discours proposé, par la nouveauté des thèmes traités ou encore par l'absence ou le peu de concessions vis-à-vis de contraintes éditoriales et commerciales.

La Commission salue la prise de risques, l'esprit de recherche, le travail de longue durée, lequel n'est pas ou trop peu rémunéré par le système éditorial classique. Les projets proposés ne doivent pas être parfaits mais montrer une volonté d'avancer, de progresser.

Les avis négatifs relèvent souvent du caractère classique ou commercial des projets, qui peuvent trouver à s'épanouir sans soutien public, ou encore du peu de précision dans le dossier. Il ne montre pas suffisamment ce vers quoi on tend et quel pourra être le résultat. La qualité de l'écriture reste aussi un enjeu: l'aspect narratif du travail est généralement sous-évalué (structure insuffisante, propos convenus, synopsis trop rapidement rédigé...).

La qualité de la présentation du dossier est également prise en compte. Le dossier doit démontrer que l'auteur est en mesure de valoriser son projet, en le structurant et en apportant le soin nécessaire à sa présentation. Un dossier porte aussi l'image de son auteur et témoigne de son engagement.

### Le soutien aux éditeurs

La Commission est attentive à recherche de la prise de risque, à la découverte. Elle est aussi sensible aux traductions en français d'œuvres d'auteurs créatifs issus d'autres pays. Dans ce dernier cas, Il est néanmoins important que ces ouvrages apportent une réelle plus-value dans la création.

La Commission encourage les groupes d'auteurs, qui s'entendent pour proposer des projets éditoriaux communs. Elle apprécie aussi les efforts que constituent les recueils de travaux, qui présentent un état actuel de l'art et constituent d'utiles références.

Les motivations négatives exprimées tiennent à la dimension trop classique ou commerciale de certains projets, qu'il s'agisse d'une édition papier ou encore d'un portail numérique. Les « petits éditeurs », et notamment les éditeurs de fanzines, sont aussi invités à progresser sur le plan de la cohérence éditoriale et la présentation graphique.

### Le soutien aux manifestations en bande dessinée

La Commission propose rarement à la Ministre de la Culture de soutenir des manifestations en bande dessinée : expositions, festivals etc. La motivation principale des avis négatifs tient à l'orientation vers la bande dessinée dite « grand public », sans prise en compte suffisante de la recherche graphique. Un autre argument négatif tient au caractère rétrospectif d'expositions consacrées à un auteur dépourvues d'un accompagnement critique ou d'une mise en perspective par une publication.

Les événements en bande dessinée destinés au grand public sont honorables et demandent souvent à leurs organisateurs un travail considérable. L'absence de soutien peut décevoir. Cependant, rencontrer systématiquement ces demandes impliquerait de résoudre plusieurs écueils, le principal étant d'éviter de diminuer la part destinée avant tout au soutien à la création. Se pose ensuite la question des critères à retenir pour sélectionner des festivals et animations destinés au grand public et apprécier l'apport des jeunes créateurs et l'attention portée à la recherche graphique.

---



## 6. Bourses accordées aux auteurs

*Les coordonnées des auteurs sont désormais accessibles dans le répertoire des auteurs de bande dessinée, en version papier ou en ligne sur [www.bandedessinee.cfwb.be](http://www.bandedessinee.cfwb.be)*

La Commission a remis des avis favorables sur les projets suivants.

### **La bourse de congé sabbatique (25.000€)**

#### **David VANDERMEULEN**

David Vandermeulen s'est investi depuis déjà plusieurs années dans le projet « FRITZ HABER », une œuvre qui comprendra 6 tomes, dont trois sont déjà parus. La bourse permettra à ce travail de se poursuivre et d'aboutir.

### **Les bourses de découverte (3.500€)**

#### **Brice DUMAS**

Projet : « Philomène »

#### **Thomas JORION**

Projet : « Le livre de Larry »

#### **Aurélia MAURICE et Sandrine DRYVERS**

Projet : « Sainte violence » »

#### **Valéry PIRLOT**

Projet : « toute le monde descend, les folles aventures de Bart KOWALSKI »

#### **Emilie PLATEAU**

Projet : « comme un plateau »)

### **Les bourses d'aide au projet (3.500€)**

#### **Amaury DASTARAC**

Projet : « Old Wound »

#### **Aurélié William LEVAUX**

Projet : « relations amoureuses »

## **Les bourses d'aide à la création (9.000€)**

### **Dominique GOBLET**

Projet : « Lofoten », itinéraire graphique dans les îles norvégiennes .

### **Michel MATTHYS**

Projet : « au cœur de ténèbres, adaptation du roman de Joseph CONRAD »

### **Vincent ZABUS et Hippolyte (Frank MEYNET)**

Projet : « Les ombres, *une fable de l'exil* »

## **7. Projets d'édition et de manifestations**

**COLLECTIF BAUDUINET LOCCA DUPRET, ASBL LE BUNKER CINE-THEATRE.  
RUE DES PLANTES 66A 1210 BRUXELLES**

Projet de mise en chantier d'une fanzinothèque de la production belge francophone.

Proposition: 2.500€

**EDITIONS DE LA 5E COUCHE  
RUE DAUTZENBERG, 27 1050 BRUXELLES**

1. Projet de traduction et édition en français de « sois sage maintenant » de l'auteure finlandaise Anna Salaima

Proposition: 1000€.

2. « DUST ». Projet de développement d'une plateforme numérique.

Proposition de soutien de 10.000€, selon un montage à formaliser en 2012 en tenant compte du plan de numérisation.

—

**COLLECTIF EMPLOYE DU MOI  
RUE DE L'INSTRUCTION 51 1070 BRUXELLES**

1. Enrichissement du site « Grand papier.org »  
et édition papier de récits significatifs proposés sur ce site..

Proposition: 3.800€

2. Appendix.  
*Publication à l'occasion des 10 ans de l'Employé du Moi.*

Proposition: 1.600€

3. Edition de « l'Age dur » de Max De Radigues.  
*Compilation de récits courts publiés en 2009-2010*

Proposition: 1.600 €

---

**LES IMPRESSIONS NOUVELLES ASBL LES PIERIDES  
AVENUE ALBERT, 84 1190 BRUXELLES**

1. Traduction du roman graphique « Soy mi Sueno »,  
de Pablo Auladelle et Felipe Hernandez Cava  
*Un ouvrage centré sur la mémoire de la guerre d'Espagne.*

Proposition: 1.000€

2. L'Association, entre rupture et tradition »  
*Projet proposé par le collectif ACME (Liège)*

Proposition : 7.000€

---

**COLLECTIF FREMOK  
RUE DE L'INSTRUCTION 51  
1070 BRUXELLES**

1. Traduction et édition de « Crasse Tignasse », de Atak et Fil, réinterprétation  
créative de l'ouvrage de Henrich Hoffmann

Proposition : 7.000€

2. Traduction de « Ovnis à Lahti » de Turunen.

Proposition : 4.000€

---

**ASBL LA « S » GRAND ATELIER CEC LA HESSE  
PLACE DES CHASSEURS ARDENNAIS  
6690 VIELSALM**

- Soutien à l'édition de « le crane rouge » de **Doublebob** et **Nicole Claude**

Proposition : 3.500€

- Soutien à l'édition de « nos terres sombres » de **Paz Boira** et **Remy Pierlot**.

Proposition : 3.500€

- Soutien à la promotion des productions éditoriales à l'occasion d'un événement public prévu en novembre 2011.

Proposition : 3.000€

-----

**ASBL « BD Teck »  
RUE D'ARQUET, 26 5000 NAMUR**

Soutien à une politique d'exposition et de promotion des livres de bande dessinée de création. Le soutien pourra être aussi consacré à des animations autour de ces oeuvres.

Proposition : 1000€

\_\_\_\_\_

**Commission d'aide à la bande dessinée**  
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Service général des Lettres et du Livre  
Bd L éopold II 44 1A025  
B-1080 BRUXELLES  
commissionbd@cfwb.be  
www.bandedessinee.cfwb.be